

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône

24 boulevard des Alliés – 70 000 VESOUL

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Les infrastructures de transport terrestre (routes nationales, départementales et communales de la Haute-Saône) ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral de classement sonore n°70-2022-05-04-00003 du 04 mai 2022. Cet arrêté de classement est consultable à la Direction Départementale des Territoires, sur le site des services de l'Etat en Haute-Saône, à l'adresse suivante :

<http://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Prevention-des-risques-et-nuisances/Bruit/Classement-sonore-des-infrastructures-de-transports-terrestres>

Ainsi que dans les mairies des communes suivantes :

Adelans-et-le-Val-de-Bithaine ; Ailloncourt ; Amblans-et-Velotte ; Ancier ; Andelarre ; Andelarrot ; Arc-lès-Gray ; Authoison ; Autrey-le-Vay ; Baudoncourt ; Belverne ; Bonboillon ; Bougnon ; Bouhans-lès-Lure ; Breuches ; Brevilliers ; Brotte-lès-Luxeuil ; Bucey-lès-Gy ; Buthiers ; Calmoutier ; Châlonvillars ; Champagny ; Champey ; Champtonnay ; Chariez ; Charmoille ; Chenevrey-et-Morogne ; Citers ; Colombe-lès-Vesoul ; Colombier ; Combeaufontaine ; Comberjon ; Corbenay ; Couthenans ; Cresancey ; Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges ; Cromary ; Cult ; Dampierre-sur-Linotte ; Dampvalley-lès-Colombe ; Échenoz-la-Méline ; Échenoz-le-Sec ; Esprels ; Faverney ; Fleurey-lès-Faverney ; Fontaine-lès-Luxeuil ; Fougerolles-Saint-Valbert ; Frahier-et-Chatebier ; Frasne-le-Château ; Fretigney-et-Velloreille ; Froideconche ; Froideterre ; Frotey-lès-Lure ; Frotey-lès-Vesoul ; Genevreville ; Genevrey ; Grandvelle-et-le-Perrenot ; Grattery ; Gray ; Gray-la-Ville ; Gy ; Héricourt ; Hyet ; La Chapelle-lès-Luxeuil ; La Côte ; La Malachère ; La Nouvelle-lès-Scey ; Les Magny ; Lomont ; Lure ; Luxeuil-les-Bains ; Luze ; Lyoffans ; Magny-Jobert ; Magny-Vernois ; Mailley-et-Chazelot ; Maizières ; Mantoche ; Marnay ; Mélisey ; Mollans ; Montessaux ; Mont-le-Vernois ; Navenne ; Nouvelle-lès-Cromary ; Noidans-lès-Vesoul ; Noroy-le-Bourg ; Palante ; Pennesières ; Perrouse ; Plancher-Bas ; Pomoy ; Port-sur-Saône ; Provenchère ; Pusey ; Pusy-et-Épenoux ; Quenoche ; Quers ; Quincey ; Rioz ; Ronchamp ; Roye ; Saint-Ferjeux ; Saint-Germain ; Saint-Loup-sur-Semouse ; Saint-Sauveur ; Saulnot ; Saulx ; Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin ; Secenans ; Senargent-Mignafans ; Servigney ; Sorans-lès-Breurey ; Trémoins ; Tromarey ; Vaivre-et-Montoille ; Valleriois-le-Bois ; Valleriois-Lorioz ; Vaux-le-Moncelot ; Vellechevreaux-et-Courbenans ; Velleclair ; Vellefaux ; Velleguindry-et-Levrecey ; Velleminfroy ; Venère ; Verlans ; Vesoul ; Villargent ; Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles ; Villersexel ; Villers-la-Ville ; Villers-le-Sec ; Villers-sur-Port ; Voray-sur-l'Ognon ; Vy-lès-Lure



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
de la Haute-Saône**

Arrêté n° 70-2022-05-04-00003 du 04 mai 2022

portant classement sonore des infrastructures routières du département de la Haute-Saône

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 571-10 et R 571-32 à R 571-43 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L 154-1 et suivants, et R 154-1 à R 154-7 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles R 151-53 alinéa 5 et R 462-4-3 ;

VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit, et notamment l'article 14 ;

VU le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995, relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que l'habitation et de leurs équipements ;

VU le décret du 7 octobre 2021 portant nomination du préfet de la Haute-Saône, Monsieur Michel Vilbois ;

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'arrêté interministériel du 25 avril 2003, relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

VU l'arrêté interministériel du 25 avril 2003, relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;

VU l'arrêté interministériel du 25 avril 2003, relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;

VU l'arrêté préfectoral DDT-2015 n°344 du 10 juillet 2015 portant classement sonore des routes nationales ;

VU l'arrêté préfectoral DDT-2015 n°345 du 10 juillet 2015 portant classement sonore des routes départementales ;

VU l'arrêté préfectoral DDT-2015 n°346 du 10 juillet 2015 portant classement sonore des voies communales des communes de Corbenay et de Saint-Loup-sur-Semouse ;

VU l'arrêté préfectoral DDT-2015 n°347 du 10 juillet 2015 portant classement sonore des voies communales de la commune de Héricourt ;

VU l'arrêté préfectoral DDT-2015 n°348 du 10 juillet 2015 portant classement sonore des voies communales de la commune de Lure ;

VU l'arrêté préfectoral DDT-2015 n°349 du 10 juillet 2015 portant classement sonore des voies communales de la commune de Luxeuil-les-Bains ;

VU l'arrêté préfectoral DDT-2015 n°350 du 10 juillet 2015 portant classement sonore des voies communales de la commune de Vesoul ;

VU l'avis des collectivités territoriales concernées suite à la consultation du 24 janvier au 24 avril 2022 ;

VU le rapport du directeur départemental des territoires de la Haute-Saône du 25 avril 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision du classement sonore des infrastructures routières du département de la Haute-Saône ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les dispositions des articles 2 et 4 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996, susvisé, sont applicables dans le département de la Haute-Saône aux abords des infrastructures routières telles qu'elles sont représentées sur les plans de l'atlas cartographique joints en annexe 3.

Article 2 :

Le tableau de classement par tronçon joint en annexe 2 donne, pour chacun des tronçons des infrastructures routières, le classement dans l'une des 5 catégories définies dans l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain.

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance, comptée de part et d'autre de l'infrastructure routière à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche. Elle définit la zone affectée par le bruit sur laquelle s'appliquent les dispositions du présent arrêté.

Article 3 :

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins, et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément au décret n° 95-20 du 9 janvier 1995, susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996, susvisé.

Pour les établissements d'enseignement, les établissements de soins et de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé par les arrêtés interministériels du 25 avril 2003, susvisés.

Article 4 :

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et de son affichage dans les mairies des communes concernées, pendant un mois.

Article 5 :

Les collectivités territoriales concernées sont listées en annexe 1 du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté doit être annexé par les maires et les présidents des collectivités territoriales citées à l'article 5, ci-dessus, au plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUI).

Les secteurs affectés par le bruit, définis à l'article 2, et les prescriptions acoustiques qui s'y appliquent doivent être reportés dans les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLUI) des collectivités territoriales concernées.

Article 7 :

Les arrêtés préfectoraux DDT-2015 n°344, DDT-2015 n°345, DDT-2015 n°346, DDT-2015 n°347, DDT-2015 n°348, DDT-2015 n°349 et DDT-2015 n°344, du 10 juillet 2015, susvisés, sont abrogés.

Article 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Lure, le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône, les maires et présidents des collectivités territoriales citées à l'article 5 ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vesoul, le 04 mai 2022

Le Préfet



Michel VILBOIS

ANNEXES :

1. Liste des collectivités territoriales
2. Tableau de classement par tronçon
3. Atlas cartographique

Arrêté préfectoral n°70-2022-05-04-00003 du 04 mai 2022 de classement sonore des infrastructures routières
département de la Haute-Saône

Annexe 1 : Liste des collectivités territoriales

Liste des communes

Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	Fontaine-lès-Luxeuil	Plancher-Bas
Ailloncourt	Fougerolles-Saint-Valbert	Pomoy
Amblans-et-Velotte	Frahier-et-Chatebier	Port-sur-Saône
Ancier	Frasne-le-Château	Provenchère
Andelarre	Fretigney-et-Velloreille	Pusey
Andelarrot	Froideconche	Pusy-et-Épenoux
Arc-lès-Gray	Froideterre	Quenoche
Authoison	Frotey-lès-Lure	Quers
Autrey-le-Vay	Frotey-lès-Vesoul	Quincey
Baudoncourt	Genevreville	Rioz
Belverne	Genevrey	Ronchamp
Bonboillon	Grandvelle-et-le-Perrenot	Roye
Bougnon	Grattery	Saint-Ferjeux
Bouhans-lès-Lure	Gray	Saint-Germain
Breuches	Gray-la-Ville	Saint-Loup-sur-Semouse
Brevilliers	Gy	Saint-Sauveur
Brotte-lès-Luxeuil	Héricourt	Saulnot
Bucey-lès-Gy	Hyet	Saulx
Buthiers	La Chapelle-lès-Luxeuil	Scy-sur-Saône-et-Saint-Albin
Calmoutier	La Côte	Secenans
Châlonvillars	La Malachère	Senargent-Mignafans
Champagney	La Nouvelle-lès-Scey	Servigney
Champey	Les Magny	Sorans-lès-Breurey
Champtonnay	Lomont	Trémoins
Chariez	Lure	Tromarey
Charmoille	Luxeuil-les-Bains	Vaivre-et-Montoille
Chenevrey-et-Morogne	Luze	Vallerois-le-Bois
Citers	Lyoffans	Vallerois-Lorioz
Colombe-lès-Vesoul	Magny-Jobert	Vaux-le-Moncelot
Colombier	Magny-Vernois	Vellechevreaux-et-Courbenans
Combeaufontaine	Mailley-et-Chazelot	Velleclair
Comberjon	Maizières	Vellefaux
Corbenay	Mantoche	Velleguindry-et-Levrecey
Couthenans	Marnay	Velleminfroy
Cresancey	Mélisey	Venère
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	Mollans	Verlans
Cromary	Montessaux	Vesoul
Cult	Mont-le-Vernois	Villargent
Dampierre-sur-Linotte	Navenne	Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles
Dampvalley-lès-Colombe	Neuveville-lès-Cromary	Villersexel
Échenoz-la-Méline	Noidans-lès-Vesoul	Villers-la-Ville
Échenoz-le-Sec	Noroy-le-Bourg	Villers-le-Sec
Esprels	Palante	Villers-sur-Port
Faverney	Pennesières	Voray-sur-l'Ognon
Fleurey-lès-Faverney	Perrouse	Vy-lès-Lure

Liste des communautés de communes

CC des Monts de Gy	CC du Pays Riolais
CC du Pays d'Héricourt	CC du Triangle Vert
CC du Pays de Lure	CC de Rahin et Cherimont
CC du Pays de Montbozon et du Chanois	CC Val de Gray
CC du Pays de Villersexel	

Annexe 2 : Tableau de classement par tronçon

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
D004-01	D004	Ronchamp; Champagny	D619	Limite agglomération Ronchamp - rue Ste Pauline	Tissu ouvert	4	30
D004-02	D004	Champagny	Limitation 70	Limite agglomération Champagny	Tissu ouvert	3	100
D004-03	D004	Champagny	Limite agglomération Champagny	Limite agglomération Champagny (croisement voie ferrée)	Tissu ouvert	4	30
D004-04	D004	Champagny; Plancher-Bas	Limite agglomération Champagny (croisement voie ferrée)	D16	Tissu ouvert	3	100
D005-01	D005	Rioz	D232	Limitation 30	Tissu ouvert	3	100
D005-02	D005	Rioz	Limitation 30	Limitation 30	Tissu ouvert	5	10
D005-03	D005	Rioz	Limitation 30	N57	Tissu ouvert	3	100
D006-01	D006	Breuches, Luxeuil-les-Bains	D28	Limite agglomération Breuches-lès-Luxeuil (Lot. Des Oirseux)	Tissu ouvert	4	30
D006-02	D006	Luxeuil-les-Bains	Limite agglomération Breuches-lès-Luxeuil (Lot. Des Oirseux)	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100
D006-03	D006	Luxeuil-les-Bains	Limitation 70	Av. du MI Turenne	Tissu ouvert	4	30
D006-04	D006	Luxeuil-les-Bains; Saint-Sauveur	Av. du MI Turenne	Rue E. Herriot	Tissu ouvert	3	100

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
D006-05	D006	Luxeuil-les-Bains; Saint-Sauveur	Rue E. Herriot	Limite agglomération St Sauveur	Tissu ouvert	4	30
D006-06	D006	Luxeuil-les-Bains; Saint-Sauveur	Limite agglomération St Sauveur	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100
D006-07	D006	Luxeuil-les-Bains; Froideconche	Limitation 70	D957	Tissu ouvert	4	30
D009-01	D009	Frotey-lès-Vesoul; Quincey	N19	Limite agglomération Quincey	Tissu ouvert	4	30
D009-02	D009	Quincey; Villers-le-Sec	Limite agglomération Quincey	Limitation 70 Les Belles Baraques	Tissu ouvert	3	100
D009-03	D009	Villers-le-Sec	Limitation 70 Les Belles Baraques	Limitation 70 Les Belles Baraques	Tissu ouvert	4	30
D009-04	D009	Villers-le-Sec; Noroy-le-Bourg; Dampierre-sur-Linotte; Valleriois-le-Bois; Esprels	Limitation 70 Les Belles Baraques	Limitation 70 Les Patey	Tissu ouvert	3	100
D009-05	D009	Esprels	Limitation 70 Les Patey	Limitation 70 Les Patey	Tissu ouvert	4	30
D009-06	D009	Esprels	Limitation 70 Les Patey	Limite agglomération Esprels	Tissu ouvert	3	100
D009-07	D009	Esprels	Limite agglomération Esprels	Route de Vesoul / rue Marast	Tissu ouvert	4	30
D009-08	D009	Esprels	Route de Vesoul / rue Marast	D89	Tissu ouvert	5	10
D009-09	D009	Esprels; Autrey-le-Vay	D89	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30
D009-10	D009	Autrey-le-Vay; Les Magny; Villersexel	Limitation 70	Limitation 70 (croisement D274)	Tissu ouvert	3	100
D009-11	D009	Villersexel	Limitation 70 (croisement D274)	Limitation 70 (croisement D274)	Tissu ouvert	4	30
D009-12	D009	Villersexel; Villers-la-Ville; Villargent; Saint-Ferjeux	Limitation 70 (croisement D274)	Limitation 70 St Ferjeux	Tissu ouvert	3	100
D009-13	D009	Saint-Ferjeux; Vellechevreux-et-	Limitation 70 - St Ferjeux	Limitation 70 - St Ferjeux	Tissu	4	30

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
		Courbenans			ouvert		
D009-14	D009	Saint-Ferjeux; Vellechevreux-et-Courbenans; Secenans	Limitation 70 - St Ferjeux	Limitation 70 Secenans	Tissu ouvert	3	100
D009-15	D009	Secenans; Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	Limite 70 Secenans	Limite agglomération Crevans	Tissu ouvert	4	30
D009-16	D009	Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges; Granges-le-Bourg; Saulnot	Limite agglomération	Limite agglomération Crevans	Tissu ouvert	3	100
D009-17	D009	Saulnot	Limite agglomération Crevans	D96	Tissu ouvert	4	30
D010-01	D010	Vesoul	N19	Route de St Loup	Tissu ouvert	3	100
D010-02	D010	Vesoul	Route de St Loup	Limite agglomération Vesoul	Tissu ouvert	4	30
D010-03	D010	Vesoul; Pusy-et-Epenoux	Limite agglomération Vesoul	Limite 70	Tissu ouvert	3	100
D010-04	D010	Pusy-et-Epenoux	Limite 70	D118	Tissu ouvert	4	30
D013-01	D013	Chariez; Mont-le-Vernois	D59	limitation 70 (Croist rte Chariez)	Tissu ouvert	3	100
D013-02	D013	Chariez	limitation 70 (Croist rte Chariez)	limitation 70 (Croist rte Chariez)	Tissu ouvert	4	30
D013-03	D013	Chariez; Vaivre-et-Montoille	limitation 70 (Croist rte Chariez)	limitation 70	Tissu ouvert	3	100
D013-04	D013	Vaivre-et-Montoille	limitation 70	limitation 70	Tissu ouvert	4	30
D013-05	D013	Vaivre-et-Montoille	limitation 70	Limite agglomération Vaivre-et-Montoille	Tissu ouvert	3	100
D013-06	D013	Vaivre-et-Montoille	Limite agglomération Vaivre-et-Montoille	Limite agglomération Vaivre-et-Montoille – Rue du Champ au Roi	Tissu ouvert	4	30
D013-06bis	D013	Vaivre-et-Montoille; Noidans-	Limite agglomération Vaivre	Limite agglomération	Tissu	3	100

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
		lès-Vesoul	et Montoille – Rue du Champ au Roi	Noidans-lès-Vesoul	ouvert		
D013-07	D013	Noidans-lès-Vesoul; Échenoz-la-Méline; Vesoul; Navenne; Quincey; Frotey-lès-Vesoul	Limite agglomération Noidans-lès-Vesoul	D9	Tissu ouvert	4	30
D029-01	D029	Marnay	D67D	Rue en U (Rue Pt Charrot)	Tissu ouvert	3	100
D029-02	D029	Marnay	Rue en U (Rue Pt Charrot)	Rue en U (l'Ognon)	Rue en U	2	250
D064-01	D064	Saint-Sauveur	D6	Limite agglomération St Sauveur	Tissu ouvert	4	30
D064-02	D064	Saint-Sauveur	Limite agglomération St Sauveur	N57	Tissu ouvert	3	100
D064-03	D064	Saint-Sauveur; La Chapelle-lès-Luxeuil; Ailloncourt; Citers; Quers; Adelans-et-le-Val-de-Bithaine; Bouhans-lès-Lure; Lure	N57	N19	Tissu ouvert	2	250
D064-04	D064	Lure	N19	D619 (Gir. le Moulin Notre Dame)	Tissu ouvert	3	100
D064-05	D064	Lure	Rue des Cloies	D619	Tissu ouvert	4	30
D064-06	D064	Fougerolles; Fontaine-lès-Luxeuil; Corbenay	D250	N57	Tissu ouvert	3	100
D067-01	D067	Arc-lès-Gray; Gray	D70	D70	Tissu ouvert	3	100
D067-02	D067	Gray	D710	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30
D067-03	D067	Gray; Cresancey	Limitation 70	Limite agglomération Cresancey	Tissu ouvert	3	100
D067-04	D067	Cresancey	Limite agglomération Cresancey	Limite agglomération Cresancey	Tissu ouvert	4	30
D067-05	D067	Cresancey; Champtonnay;	Limite agglomération	Limite agglomération Venère	Tissu	3	100

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
		Venère	Cresancey	(rue Prennet)	ouvert		
D067-06	D067	Venère	Limite agglomération Venère (rue Prennet)	Limite agglomération Venère (D22)	Tissu ouvert	4	30
D067-07	D067	Venère; Bonboillon; Tromarey; Hugier; Cult; Chenevrey-et-Morogne; Marnay	Limite agglomération Venère (D22)	Limite département	Tissu ouvert	3	100
D070-01	D070	Mantoche; Arc-lès-Gray; Gray	D269	Limite agglomération Gray	Tissu ouvert	3	100
D070-02	D070	Gray	Limite agglomération Gray	D67	Tissu ouvert	4	30
D232-01	D232	Neuve-lès-Cromary	D15	Limite agglomération Neuve-lès-Cromary	Tissu ouvert	3	100
D232-02	D232	Neuve-lès-Cromary; Rioz	Limite agglomération Neuve-lès-Cromary	D5	Tissu ouvert	4	30
D301-01	D301	Vesoul; Frotey-lès-Vesoul	Limite agglomération (bd des Alliés)	Limite agglomération Frotey-lès-Vesoul - limitation 30	Tissu ouvert	4	30
D301-02	D301	Frotey-lès-Vesoul	Limite agglomération Frotey-lès-Vesoul - limitation 30	Limite agglomération Frotey-lès-Vesoul (D9)	Tissu ouvert	5	10
D316-01	D316	Héricourt	D316B	D683	Tissu ouvert	4	30
D321-01	D321	Vesoul	Rue de la Banque	D457	Tissu ouvert	4	30
D322-01	D322	Vesoul; Pusey	D457	Limite agglomération Vesoul - La Vaugine	Tissu ouvert	4	30
D322-02	D322	Pusey	Limite agglomération Vesoul - La Vaugine	Echangeur de l'Oasis N19	Tissu ouvert	3	100
D434-01	D434	Charmoille; Bougnon	N19	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100
D434-02	D434	Bougnon	Limitation 70	Limitation 30 (rue de la Piquotte)	Tissu ouvert	4	30
D434-03	D434	Bougnon	Limitation 30 (rue de la Piquotte)	Limitation 30 (rue de Chenevières)	Tissu ouvert	5	10

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
D434-04	D434	Bougnon	Limitation 30 (rue de Chenevières)	Limite agglomération Bougnon	Tissu ouvert	4	30
D434-05	D434	Bougnon; Provenchère; Port-sur-Saône	Limite agglomération Bougnon	Limitation 70 (170m au sud D6)	Tissu ouvert	3	100
D434-06	D434	Port-sur-Saône; Fleurey-lès-Faverney	Limitation 70 (170m au sud D6)	Limitation 70 (210m au nord D6)	Tissu ouvert	4	30
D434-07	D434	Fleurey-lès-Faverney	Limitation 70 (210m au nord D6)	Pente 10%	Tissu ouvert	3	100
D434-08	D434	Faverney	Pente 10%	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30
D434-09	D434	Faverney	Limitation 70	Limite agglomération Faverney	Tissu ouvert	3	100
D434-10	D434	Faverney	Limite agglomération Faverney	D28	Tissu ouvert	4	30
D438D-01	D438D	Héricourt	D683	Limite département	Tissu ouvert	3	100
D457-01	D457	Vesoul; Noidans-lès-Vesoul	N19	Limite agglomération Noidans-lès-Vesoul	Tissu ouvert	2	250
D457-02	D457	Noidans-lès-Vesoul; Échenoz-la-Méline	Limite agglomération Noidans-lès-Vesoul	D114	Tissu ouvert	3	100
D457-03	D457	Noidans-lès-Vesoul; Échenoz-la-Méline	D114	D474	Tissu ouvert	2	250
D457-04	D457	Noidans-lès-Vesoul; Andelarre; Andelarrot; Échenoz-la-Méline; Valleriois-Lorioz	D474	N57	Tissu ouvert	3	100
D474-01	D474	Noidans-lès-Vesoul; Andelarre; Andelarrot; Velleguindry-et-Levrecey; Mailley-et-Chazelot; Grandvelle-et-le-Perrenot; Maizières; Fretigney-et-Velloreille; Vaux-le-Moncelot; Frasne-le-Château; Villers-	D457	Limite agglomération Velleclair Route de Vantoux	Tissu ouvert	3	100

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
		Chemin-et-Mont-lès-Étrelles; Velleclaire					
D474-02	D474	Velleclaire	Limite agglomération Velleclaire Route de Vantoux	Limite agglomération Velleclaire	Tissu ouvert	4	30
D474-03	D474	Velleclaire; Bucey-lès-Gy	Limite agglomération Velleclaire	Limite agglomération Bucey- lès-Gy	Tissu ouvert	3	100
D474-04	D474	Bucey-lès-Gy	Limite agglomération Bucey- lès-Gy	Limite agglomération Bucey- lès-Gy (Pl de Tranot)	Tissu ouvert	4	30
D474-05	D474	Bucey-lès-Gy; Gy	Limite agglomération Bucey- lès-Gy (Pl de Tranot)	D12	Tissu ouvert	3	100
D474-06	D474	Ancier; Gray	D13	D67	Tissu ouvert	4	30
D475-01	D475	Gray; Gray-la-Ville	D70	Av. des Capucins	Tissu ouvert	4	30
D483-01	D483	Hericourt	N19	D683	Tissu ouvert	3	100
D486-01	D486	Vy-lès-Lure	D273	Limite agglomération Vy-lès- Lure (rte Le Moulin Blanc)	Tissu ouvert	4	30
D486-02	D486	Magny-Vernois; Vy-lès-Lure	Limite agglomération Vy-lès- Lure (rte Le Moulin Blanc)	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100
D486-03	D486	Magny-Vernois	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30
D486-04	D486	Magny-Vernois	Limitation 70	D216	Tissu ouvert	3	100
D486-05	D486	Lure; Magny-Vernois	D216	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30
D486-06	D486	Lure; Magny-Vernois	Limitation 70	Limite agglomération Lure	Tissu ouvert	3	100
D486-07	D486	Lure	Limite agglomération Lure	N19	Tissu	4	30

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
					ouvert		
D486-08	D486	Saint-Germain; Froideterre; Lure	D64	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100
D486-09	D486	Saint-Germain	Limitation 70	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30
D486-10	D486	Saint-Germain	Limitation 70	Limite agglomération St Germain (ch. de la Goutte)	Tissu ouvert	3	100
D486-11	D486	Saint-Germain	Limite agglomération St Germain (ch. De la Goutte)	Limite agglomération St Germain (ch. de la Louviere)	Tissu ouvert	4	30
D486-12	D486	Mélisey	Limite agglomération St Germain (ch. De la Louviere)	Limite agglomération Melisey (D74)	Tissu ouvert	3	100
D486-13	D486	Mélisey	Limite agglomération Melisey (D74)	D73	Tissu ouvert	4	30
D619-01	D619	Lure; Roye	D262	Limite agglomération Roye	Tissu ouvert	4	30
D619-02	D619	Roye; La Côte	Limite agglomération Roye	Limite agglomération La Cote (Rue Aux Gravieres)	Tissu ouvert	3	100
D619-03	D619	La Côte	Limite agglomération La Cote (Rue Aux Gravieres)	Limite agglomération La Cote (Champs la Dame)	Tissu ouvert	4	30
D619-04	D619	La Côte; Ronchamp	Limite agglomération La Cote (Champs la Dame)	Limitation 70	Tissu ouvert	3	100
D619-05	D619	Ronchamp	Limitation 50	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30
D619-06	D619	Ronchamp	Limitation 70	Limitation 50	Tissu ouvert	3	100
D619-07	D619	Ronchamp	Limitation 50	Rue en U (rue du Stand)	Tissu ouvert	4	30
D619-08	D619	Ronchamp	Rue en U (rue du Stand)	Rue en U (rue d'Amont)	Rue en U	3	100

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
D619-09	D619	Ronchamp	Rue en U (rue d'Amont)	Limitation 30	Tissu ouvert	5	10
D619-10	D619	Ronchamp	Limitation 30	Limite agglomération Ronchamp	Tissu ouvert	4	30
D619-11	D619	Ronchamp; Champagney; Frahier-et-Chatebier	Limite agglomération Ronchamp	D16	Tissu ouvert	3	100
D619-12	D619	Frahier-et-Chatebier	D16	Limite agglomération Frahier	Tissu ouvert	4	30
D619-13	D619	Frahier-et-Chatebier; Châlonvillars	Limite agglomération Frahier	Limite agglomération Châlonvillars	Tissu ouvert	3	100
D619-14	D619	Châlonvillars	Limite agglomération Châlonvillars	Limite agglomération Châlonvillars	Tissu ouvert	4	30
D619-15	D619	Châlonvillars	Limite agglomération Châlonvillars	Limite département	Tissu ouvert	3	100
D670-01	D670	Arc-les-Gray	D67	D475	Tissu ouvert	3	100
D683-01	D683	Trémoins; Verlans; Héricourt	Limite département	D483	Tissu ouvert	4	30
D683-02	D683	Héricourt	D483	Limite agglomération Héricourt	Tissu ouvert	3	100
D683-03	D683	Héricourt	Limite agglomération Héricourt	La Lizaine	Tissu ouvert	4	30
D683-04	D683	Héricourt	La Lizaine	Rue A. Boulloche	Rue en U	3	100
D683-05	D683	Héricourt	Rue A. Boulloche	Rue Mont Vaudois	Rue en U	2	250
D683-06	D683	Héricourt; Brevilliers	Rue Mont Vaudois	D83 Limite département	Tissu ouvert	4	30
D964-01	D964	Fontaine-lès-Luxeuil; Luxeuil-les-Bains	D957	Rue en U	Tissu ouvert	4	30
D964-02	D964	Fontaine-lès-Luxeuil	Rue en U	Rue en U	Rue en U	3	100
D964-03	D964	Fontaine-lès-Luxeuil	Rue en U	D19	Tissu	4	30

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
					ouvert		
N019-01	N019	Combeaufontaine; La Neuville-lès-Scey; Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin; Port-sur-Saône	D54	Giratoire Port-sur-Saône ouest	Tissu ouvert	3	100
N019-02	N019	Charmoille; Pusey; Vesoul; Frotey-lès-Vesoul	Giratoire Port-sur-Saône ouest	D919	Tissu ouvert	2	250
N019-03	N019	Frotey-lès-Vesoul; Colombe-lès-Vesoul; Dampvalley-lès-Colombe; Calmoutier; Velleminfroy; Pomoy; Genevreville; Amblans-et-Velotte; Bouhans-lès-Lure; Lure	D919	D64	Tissu ouvert	3	100
N019-04	N019	Lure; Roye; Frotey-lès-Lure; Palante; Lyoffans; Magny-Jobert; Lomont; Belverne; Champey; Luze; Héricourt; Brevilliers	D64	Limite département	Tissu ouvert	2	250
N019-05	N019	Lure	N19	D262	Tissu ouvert	3	100
N019-Futur RD322-02	N19-Futur RD322	Port-sur-Saone	Limite agglomération Port-sur-Saône	Rue en U	Tissu ouvert	4	30
N019-Futur RD322-03	N19-Futur RD322	Port-sur-Saone	Rue en U	Rue en U	Rue en U	2	250
N019-Futur RD322-04	N19-Futur RD322	Port-sur-Saone	Rue en U	Limitation 70	Tissu ouvert	4	30
N019(P)-01	N019(P) - déviation Vesoul - Lure	Calmoutier; Velleminfroy; Pomoy; Mollans; Genevreville; Amblans-et-Velotte	D195	D619	Tissu ouvert	2	250
N057-01	N057	Fougerolles-Saint-Valbert; Froideconche; Luxeuil-les-Bains; Saint-Sauveur	Limite département	D64	Tissu ouvert	2	250
N057-02	N057	Saint-Sauveur; La Chapelle-lès-Luxeuil; Baudoncourt; Brotte-	D64	N19	Tissu ouvert	3	100

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
		lès-Luxeuil; Genevrey; Servigney; Saulx, Colombier; Comberjon; Frotey-lès-Vesoul					
N057-03	N057	Vesoul	Bld Kennedy	Rue St Georges	Tissu ouvert	3	100
N057-04	N057	Vesoul	Rue St Georges	Rue Leblond	Tissu ouvert	4	30
N057-05	N057	Vesoul	Rue Leblond	Rue du 11eme Chasseurs	Rue en U	2	250
N057-06	N057	Vesoul; Échenoz-la-Méline; Vallerois-Lorioz	Rue du 11eme Chasseur	D457	Tissu ouvert	3	100
N057-07	N057	Vallerois-Lorioz; Vellefaux; Échenoz-le-Sec	D457	limite 90	Tissu ouvert	2	250
N057-08	N057	Échenoz-le-Sec; Authoison; Pennesières; Quenoche, Hyet, La Malachère; Rioz	limite 90	D5	Tissu ouvert	3	100
N057-09	N057	Rioz; Nouvelle-lès-Cromary; Sorans-lès-Breurey; Perrouse; Cromary; Buthiers; Voray-sur-l'Ognon	D5	Limite département	Tissu ouvert	2	250
N057(P)-01	N057(P) - déviation Fougerolles	Fougerolles-Saint-Valbert	Limite département	Lieux dit Le Grand Fahys	Tissu ouvert	2	250
VC-Corbenay-01	Av. J. Parisot	Corbenay	Rue de la Viotte	D83	Tissu ouvert	4	30
VC-Héricourt-01	Rue Pierre et Marie Curie	Héricourt	D683	Zone 30	Tissu ouvert	4	30
VC-Héricourt-02	Rue Pierre et Marie Curie	Héricourt	Zone 30	Zone 30	Tissu ouvert	5	10
VC-Héricourt-03	Rue Pierre et Marie Curie	Héricourt	Zone 30	Av Mont Vaudois (D16)	Tissu ouvert	4	30

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
VC-Héricourt-04	Rue du 11 Novembre; Pl de l'Europe; Rue A. Bouilloche	Héricourt	Rue MI De Lattre de T.	Av Jean Jaurès (D316)	Tissu ouvert	4	30
VC-Lure-01	Av. de la République	Lure	D619	D486B	Tissu ouvert	4	30
VC-Lure-02	Av. de la République	Lure	Rue de la Tannerie	Rue de la Gare	Rue en U	3	100
VC-Lure-03	Av. Carnot	Lure	Rue de la Gare	36 rue Carnot	Rue en U	3	100
VC-Lure-04	Av. Carnot	Lure	36 rue Carnot	D486	Tissu ouvert	4	30
VC-Luxeuil-01	Rue E. Herriot; All. A. Maroselli	Luxeuil-les-Bains	D6	13 rue de Maroselli	Tissu ouvert	4	30
VC-Luxeuil-02	Rue E. Herriot; All. A. Maroselli	Luxeuil-les-Bains	13 rue de Maroselli	Rue J. Adler	Rue en U	3	100
VC-Luxeuil-03	Rues J. Jannene; rue V. Genoux	Luxeuil-les-Bains	Rue J. Adler	Rue des Cannes	Rue en U	2	250
VC-Luxeuil-04	Rue V. Genoux	Luxeuil-les-Bains	Rue des Cannes	Rue H. Guy	Tissu ouvert	4	30
VC-Noidans-01	Rue des Faines	Noidans-lès-Vesoul	Rue A. Maginot	D457	Tissu ouvert	4	30
VC-Saint-Loup-01	Rue A. Briand; Pl de l'Église	Saint-Loup-sur-Semouse	Avenue J. Ferry	Rue H. Lebrun	Tissu ouvert	4	30
VC-Saint-Loup-02	Rue H. Guy	Saint-Loup-sur-Semouse	Rue H. Lebrun	D10	Tissu ouvert	5	10
VC-Saint-Loup-03	Rue A. Thomas	Saint-Loup-sur-Semouse	D10	Rue de la Viotte	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-01	Avenue de la Gare	Vesoul	Rue du Cdt Girardot	Rue de la Banque	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-02	Rue A. Maginot	Vesoul	D321	Rue des Faines	Tissu ouvert	4	30

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
VC-Vesoul-03	Rue R. et L Aubrac	Vesoul	D457	Rue Baulmont	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-04	Rue Carnot	Luxeuil-les-Bains	Rue Guy	Avenue des thermes	Rue en U	3	100
VC-Vesoul-05	Rue Jean Jaurès	Vesoul	N57	Rue B. Palissy	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-06	Rue Jean Jaurès	Vesoul	Rue B. Palissy	Rue Grosjean	Tissu ouvert	5	10
VC-Vesoul-07	Rue Grosjean	Vesoul	Rue de Fleurier	Bd des Alliés	Tissu ouvert	5	10
VC-Vesoul-08	Place Renet	Vesoul	Rue de Fleurier	Rue Meillier	Tissu ouvert	5	10
VC-Vesoul-09	Rue de Pontarcher	Vesoul	Bd Kennedy	Zone 30	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-10	Rue de Pontarcher	Vesoul	Zone 30	Zone 30	Tissu ouvert	5	10
VC-Vesoul-11	Rue de Pontarcher	Vesoul	Zone 30	Zone 30	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-12	Rue de Pontarcher	Vesoul	Zone 30	D118	Tissu ouvert	5	10
VC-Vesoul-13	Rue E. Belin	Vesoul	Route de St Loup	Zone 30	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-14	Rue E. Belin	Vesoul	Zone 30	Zone 30	Tissu ouvert	5	10
VC-Vesoul-15	Rue E. Belin	Vesoul	Zone 30	Bd Kennedy	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-16	Rue de St Loup (Vesoul)	Vesoul	D118	D10	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-17	Pl. Palais; rue Baron Bouvier	Vesoul	Rue du Palais	Rue St Georges	Rue en U	4	30
VC-Vesoul-18	rue Baron Bouvier	Vesoul	Rue St Georges	Rue Miroudot de St Ferjeux	Rue en U	3	100

Nom du tronçon	Nom de la voie	Commune	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur
VC-Vesoul-19-1	Boulevard des Alliés	Vesoul	N57	D301	Tissu ouvert	4	30
VC-Vesoul-19-2	Boulevard Kennedy	Vesoul; Frotey-lès-Vesoul	D301	Rue Baron Bouvier	Tissu ouvert	4	30

TABLEAU DES CARTES PAR COMMUNE		
Nom commune	N° carte	Nom carte
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	48	Quers
Ailloncourt	47	La-Chapelle-lès-Luxeuil
Amblans-et-Velotte	33	Amblans-et-Velotte
Ancier	1	Gray
Andelarre	17	Andelarre
Andelarrot	17	Andelarre
Arc-lès-Gray	1	Gray
Authoison	12	Pennesières
Autrey-le-Vay	27	Esprels
Baudoncourt	47	La-Chapelle-lès-Luxeuil
Belverne	36	Courmont
Bonboillon	4	Bomboillon
Bougnon	22	Port-sur-Saône
Bouhans-lès-Lure	33	Amblans-et-Velotte
Breuches	49	Luxeuil-les-Bains
Brevilliers	37	Héricourt
Brotte-lès-Luxeuil	46	Brotte-lès-Luxeuil
Bucey-lès-Gy	6	Bucey-lès-Gy
Buthiers	16	Buthiers
Calmoutier	31	Calmoutier
Châlonvillars	41	Châlonvillars
Champagney	40	Champagney
Champey	36	Courmont
Champtonnay	3	Crésancey
Chariez	18	Chariez
Charmoille	21	Pusey
Chenevrey-et-Morogne	5	Marnay
Citers	47	La-Chapelle-lès-Luxeuil
	48	Quers
Colombe-lès-Vesoul	20	Vesoul
Colombier	44	Colombier
Combeaufontaine	25	Combeaufontaine
Comberjon	20	Vesoul

Corbenay	51	Saint-Loup-sur-Semouse
Couthenans	37	Héricourt
Cresancey	2	Batrans
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	30	Saulnot
Cromary	15	Sorans-lès-Breurey
Cult	5	Marnay
Dampierre-sur-Linotte	26	Vallerois-le-Bois
Dampvalley-lès-Colombe	31	Calmoutier
Échenoz-la-Méline	17	Andelarre
	20	Vesoul
Échenoz-le-Sec	11	Echenoz-le-Sec
Esprels	27	Esprels
Faverney	23	Faverney
Fleurey-lès-Faverney	23	Faverney
Fontaine-lès-Luxeuil	50	Fontaine-lès-Luxeuil
	51	Saint-Loup-sur-Semouse
Fougerolles-Saint-Valbert	50	Fontaine-lès-Luxeuil
	52	Fougerolles-1
	53	Fougerolles-2
Frahier-et-Chatebier	41	Châlonvillars
Frasne-le-Château	7	Frasnes-le-Château
Fretigney-et-Velloreille	8	Fretigney-et-Velloreille
Froideconche	49	Luxeuil-les-Bains
	50	Fontaine-lès-Luxeuil
Froideterre	42	Froideterre
Frotey-lès-Lure	35	Lioffans
Frotey-lès-Vesoul	20	Vesoul
Genevreville	32	Pomoy
Genevrey	46	Brotte-lès-Luxeuil
Grandvelle-et-le-Perrenot	9	Grandvelle-et-le-Perrenot
Grattery	21	Pusey
	22	Port-sur-Saône
Gray	1	Gray
	2	Batrans
Gray-la-Ville	1	Gray
Gy	6	Bucey-lès-Gy

Héricourt	37	Héricourt
	38	Tavey
Hyet	13	Quenoche
La Chapelle-lès-Luxeuil	47	La-Chapelle-lès-Luxeuil
La Côte	39	Ronchamp
	42	Froideterre
La Malachère	13	Quenoche
La Nouvelle-lès-Scey	25	Combeaufontaine
Les Magny	28	Villersexel
Lomont	35	Lioffans
Lure	33	Amblans-et-Velotte
	34	Lure
	42	Froideterre
Luxeuil-les-Bains	49	Luxeuil-les-Bains
	50	Fontaine-lès-Luxeuil
Luze	36	Courmont
	37	Héricourt
Lyoffans	35	Lioffans
Magny-Jobert	35	Lioffans
Magny-Vernois	34	Lure
Mailley-et-Chazelot	9	Grandvelle-et-le-Perrenot
	10	Velleguindry-et-Levrecey
Maizières	8	Fretigney-et-Velloreille
	9	Grandvelle-et-le-Perrenot
Mantoche	1	Gray
Marnay	5	Marnay
Mélisey	43	Melisey
Mollans	32	Pomoy
	33	Amblans-et-Velotte
Mont-le-Vernois	18	Chariez
Montessaux	43	Melisey
Navenne	20	Vesoul
Neuve-lès-Cromary	14	Rioz
Noidans-lès-Vesoul	17	Andelarre
	18	Chariez
Noroy-le-Bourg	26	Vallerois-le-Bois

Palante	35	Lioffans
Pennesières	12	Pennesières
Perrouse	15	Sorans-lès-Breurey
Plancher-Bas	40	Champagney
Pomoy	32	Pomoy
Port-sur-Saône	22	Port-sur-Saône
	24	La Nouvelle-lès-Scey
Provenchère	23	Faverney
Pusey	21	Pusey
Pusy-et-Épenoux	21	Pusey
Quenoche	13	Quenoche
Quers	48	Quers
Quincey	19	Quincey
Rioz	14	Rioz
Ronchamp	39	Ronchamp
Roye	34	Lure
	35	Lioffans
Saint-Ferjeux	29	Georflans
Saint-Germain	42	Froideterre
	43	Melisey
Saint-Loup-sur-Semouse	51	Saint-Loup-sur-Semouse
Saint-Sauveur	47	La-Chapelle-lès-Luxeuil
	49	Luxeuil-les-Bains
Saulnot	30	Saulnot
Saulx	45	Saulx
Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	24	La Nouvelle-lès-Scey
Secenans	29	Georflans
Senargent-Mignafans	29	Georflans
Servigney	45	Saulx
	46	Brotte-lès-Luxeuil
Sorans-lès-Breurey	15	Sorans-lès-Breurey
Trémoins	37	Héricourt
Tromarey	4	Bomboillon
Vaivre-et-Montoille	18	Chariez
Vallerois-le-Bois	26	Vallerois-le-Bois
	27	Esprels

Vallerois-Lorioz	17	Andelarre
Vaux-le-Moncelot	7	Frasnes-le-Château
Vellechevreux-et-Courbenans	29	Georflans
Velleclaire	6	Bucey-lès-Gy
Vellefaux	10	Velleguindry-et-Levrecey
Velleguindry-et-Levrecey	10	Velleguindry-et-Levrecey
Velleminfroy	32	Pomoy
Venère	3	Crésancey
Verlans	38	Tavey
Vesoul	20	Vesoul
Villargent	28	Villersexel
Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles	7	Frasnes-le-Château
Villers-la-Ville	28	Villersexel
Villers-le-Sec	26	Vallerois-le-Bois
Villers-sur-Port	22	Port-sur-Saône
	23	Faverney
Villersexel	28	Villersexel
Voray-sur-l'Ognon	16	Buthiers
Vy-lès-Lure	34	Lure